



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20 h, le 6 septembre 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mathieu-Olivier St-Louis, maire suppléant** (conseiller au siège no. 6)
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

ÉTAIT ABSENT : Marcel Soucy, maire (absence motivée)

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Mathieu-Olivier St-Louis, la séance est ouverte à 20 h.

RÉS.01.09.22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y retirant le point suivant :

15. Mot du maire.

ADOPTÉE

RÉS.02.09.22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} AOÛT 2022

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022** soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.03.09.22

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que **les comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques #8177 à #8191 ainsi que #33982 à #34045, pour un montant de 344 311.88 \$, soient et sont approuvés.**

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 JUILLET 2022

La trésorière, madame Marielle Émond, a préalablement déposé, à chacun des membres du Conseil municipal, l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 juillet 2022.

RÉS.04.09.22

AUTORISATIONN DE PAIEMENT – ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES / LES ENTREPRISES EN CONSTRUCTION BTP NOTRE-DAME – 7 082.60 \$ + TX – REVENUS DE CARRIÈRES

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité d'**AUTORISER** le paiement de la facture (#1957 du 28-07-2022) de **Les Entreprises en construction BTP Notre-Dame**, au montant de **7 082.60 \$ + taxes**, concernant l'achat de gravier et pierre; la dépense étant affectée aux **revenus de carrières**.

ADOPTÉE

RÉS.05.09.22

OCTROI D'UN MANDAT PROFESSIONNEL CONJOINT COMITÉ ZIP GASPÉSIE ET LE CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE POUR LA CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 6 247 915 SITUÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL JIMMY RUSSELL DE CAP-CHAT / 2 030.30 \$ + TX – BUDGET RÉG.

ATTENDU la volonté de la municipalité de connaître la nature du milieu constitué par le lot numéro 6 247 915 du Parc industriel Jimmy Russell en vue de savoir s'il est constructible et identifier les contraintes s'il en est ;

VU l'offre de service conjointe proposée à la municipalité par le Comité ZIP Gaspésie et Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie, au montant de 2 030.30 \$ plus taxes, datée du 29 août 2022 et portant la mention « soumission 2023-01 » ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu que la Ville :

- **CONFIE**, conjointement à Comité ZIP Gaspésie et Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie, le mandat d'effectuer la caractérisation biologique du lot 6 247 915 situé dans le Parc industriel Jimmy Russell suivant les termes de la soumission 2023-01 soumise à la Ville, le 29 août 2022, au montant de 2 030.30 \$ plus taxes ;
- **AFFECTE** la dépense au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.06.09.22

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE ARPO GROUPE-CONSEIL POUR LA MODIFICATION DES PLANS ET DEVIS DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU SURPRESSEUR – 19 990. \$ + TX – PROGRAMME TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la Ville a confié le mandat à la firme Arpo Groupe-conseil de réaliser les plans et devis d'un nouveau surpresseur en substitution à celui actuellement en fonction, situé dans la rue Côte-des-Neiges, et qui doit être remplacé;

ATTENDU QUE des plans et devis dressés doivent être modifiés afin de prévoir l'installation d'un groupe de pompes de type AquaPac;

VU l'offre de services proposée par Arpo Groupe-conseil, datée du 28 juillet 2022, pour la réalisation des modifications des plans et devis, au montant de 19 990. \$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville :

- **ACCEPTE** l'offre de services de Arpo Groupe-conseil, au montant de 19 990. \$ + taxes, en vue de la modification des plans et devis du nouveau surpresseur;
- **AFFECTE** la dépense au **Programme TECQ 2019-2023**.

ADOPTÉE

RÉS.07.09.22

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE CAP-CHAT / LES MÉCHINS (2023-2027)

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir, pour une période de cinq (5) ans, entre la Ville de Cap-Chat et l'administration portuaire de Cap-Chat / Les Méchins relative au versement d'une contribution financière pour le compteur d'électricité du havre de pêche;

POUR CE MOTIF, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** messieurs **Marcel Soucy** et **Yes Roy**, respectivement maire et directeur général-greffier de ladite municipalité, à **signer le protocole d'entente à intervenir avec l'Administration portuaire de Cap-Chat / Les Méchins**.

ADOPTÉE

RÉS.08.09.22

MANDAT PROFESSIONNEL – ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES NEUF AVEC BENNE À GRAVIER ET ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT – PRÉPARATION DU DEVIS EN VUE D'UN APPEL D'OFFRES À ÊTRE PUBLIÉ SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SEAO)

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à l'achat d'un camion 10 roues avec benne à gravier et équipement de déneigement;

ATTENDU QUE pour ce faire, un devis doit être dressé et un appel d'offres publié sur le SEAO;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu de **CONFIER** à monsieur **Jean-François Rivard**, p.g.c.a., MBA de la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM, **le mandat de dresser un devis en vue de l'achat d'un camion 10 roues neuf avec benne à gravier et équipement de déneigement, de procéder à la publication de l'appel d'offres sur le SEAO et, le cas échéant, assurer le suivi jusqu'à l'adjudication**.

ADOPTÉE

RÉS.09.09.22

APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) / M. MARIO DIONNE

ATTENDU QUE monsieur Mario Dionne projette de construire sur son lot portant le numéro 6 128 003 du cadastre du Québec, lequel est situé en zone agricole, une maison d'habitation, un garage, un puits et une installation septique et demande à la Ville d'appuyer sa demande auprès de la CPTAQ;

VU la demande d'autorisation présentée à la CPTAQ, par monsieur Mario Dionne, datée du 23 mars 2022, par laquelle il requière l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, une parcelle de terrain d'une superficie de 0,375 hectare à même le lot portant le numéro 6 128 003, du cadastre du Québec, lequel en compte 5, 723;

VU les critères énoncés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, lesquels ont été analysés avant de conclure à l'appui de la demande de monsieur Mario Dionne;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **APPUIE la demande présentée par monsieur Mario Dionne à la CPTAQ, datée du 23 mars 2022, telle que plus amplement décrite au formulaire prescrit de demande d'autorisation présenté au Conseil.**

ADOPTÉE

RÉS.10.09.22

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE – SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CAP-CHAT (CSN) ET LA VILLE

CONSIDÉRANT la création du poste de coordonnateur-terrain au Service des travaux publics, lequel poste a été comblé par monsieur Stéphane Dumont;

CONSIDÉRANT la volonté des parties d'éviter les délais d'affichage de nombreux postes;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de procéder à une répartition plus large des tâches;

CONSIDÉRANT la volonté des parties d'en venir à une entente négociée;

VU la proposition d'entente soumise par le Syndicat pour en arriver à un règlement, intitulée « Modification de titres d'emploi et mouvements de main-d'œuvre », qu'après analyse, il convient d'accepter;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville :

- **ACCEPTE les termes de l'entente intervenue, intitulée « Modification de titres d'emploi et mouvements de main-d'œuvre » et AUTORISE le directeur général-greffier, monsieur Yves Roy, à signer cette entente pour et au nom de la Ville.**

ADOPTÉE

RÉS.11.09.22

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 068-2006 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER L'USAGE « RÉSIDENCE DE TOURISME, APPARTEMENT, MAISON OU CHALET » COMME PROJET D'ENSEMBLE DANS LA ZONE V.4-1

Je, **JACINTHE CÔTÉ**, conseillère au siège no. 5, **DONNE AVIS** qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement amendant le Règlement de zonage no 068-2006 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage « Résidence de tourisme, appartement, maison ou chalet » comme projet d'ensemble dans la zone V.4-1.

ADOPTÉE

RÉS.12.09.22

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 313-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER L'USAGE « RÉSIDENCE DE TOURISME, APPARTEMENT, MAISON OU CHALET » COMME PROJET D'ENSEMBLE DANS LA ZONE V.4-1

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que le **PROJET DE RÈGLEMENT** portant le numéro 313-2022 amendant le Règlement de zonage no. 068-2006 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage « Résidence de tourisme, appartement, maison ou chalet » comme projet d'ensemble dans la zone V.4-1.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens dans l'assemblée adressent des questions au maire et au directeur général-greffier qui y répondent.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 20 h 35 et il est proposé par **RENALD ROY** que la séance soit et est levée.

MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS
MAIRE SUPPLÉANT

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL & GREFFIER